DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Arrondissement de SELESTAT

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 19

Commune de CHATENOIS

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 septembre 2026

Sous la présidence de M. le Maire, Stéphane SIGRIST

Présents :
M. Christophe ELSAESSER, Mme Christine GILL, M. Denis WACHBAR, Mme Marie-Christine LEGRAND, Mme Sophie OTTENWAELDER-BRIAIS, M. Fabrice GALLIOT, Adjoints au Maire
Mmes Marie-Antoinette SYLVESTRE, Anne BEZIER, Nadine GUTHAPFEL, M. Manuel DREISZKER, Mmes Linda ABDELNEBI, Manuela CRISTIANI, Flavie MARTORANA, MM. Antoine TORTOSA, Laurent BECK, Mmes Anne-Catherine CARL-DORIDANT, Bénédicte SADOWNICZYK, M. Damien SCHMITT, Conseillers municipaux

Absences excusées :
M. Jonathan WEBER donne pouvoir à Denis WACHBAR
Jean-Paul BARTH donne pouvoir à Marie-Antoinette SYLVESTRE
Marc DEYBER donne pouvoir à Marie-Christine LEGRAND
Michel GOETTELMANN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Sabrina DUSSOURD
Raphaël JEUDY donne pouvoir à Manuel DREISZKER
Justine HUART donne pouvoir à Anne BEZIER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Anne-Catherine CARL-DORIDANT

5. SMICTOM

RAPPORTEUR : M. Manuel DREISZKER

5.1. Convention de déneigement SMICTOM

DELIBERATION D24092026/01

Dans le cadre de la fin de convention de déneigement au CSDND avec la commune de Châtenois de 2023 à 2026, il est proposé une nouvelle convention pour la période 2027 à 2031, pour effectuer les prestations de déneigement et de salage des voies de circulation du CSDND de CHATENOIS, exploité par le SMICTOM d'Alsace Centrale, selon les dispositions suivantes :

- La durée de la convention est d'un an. Elle est renouvelable trois fois par tacite reconduction,
- Les horaires d'intervention sont 8h à 16h, le SMICTOM appellera la commune pour des interventions ponctuelles, sous un délai d'intervention d'une heure.
- La commune de Châtenois s'engage à être à jour de ses déclarations d'assurances dans le cadre de la prestation et pour l'utilisation du matériel et notamment celles des polices qui contiennent les dommages au tiers,
- Les surfaces à traiter concernent les voies enrobées au circuit de circulation du site et la plateforme d'entrée du site,
- Les tarifs de 2027 sont :

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82103

- 60 euros net par heure d'intervention. Ce prix comprend la main d'œuvre et l'utilisation des engins.
- 120 euros net par tonne de sel, transport compris.

Ces tarifs sont révisables chaque année par délibération du Conseil Municipal et s'appliqueront tacitement à la présente convention.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention selon les conditions décrites ci-dessus.

POUR : 26
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

DELIBERATION EXECUTOIRE
Pour extrait conforme
Châtenois, le 01 octobre 2026

Stéphane SIGRIST
Le Maire,

Linda ABDELNEBI
La secrétaire de séance,

MAIRIE DE CHATENOIS
Bas-Rhin

Publié le : 09/10/2026 15:40 (Europe/Paris)
Collectivité : Châtenois
https://www.mairie-chatenois.fr/documents_administratifs/82103